

DECISION n° DEC2022_20

Fixation des tarifs et conditions applicables pour « Les Lundis du Castel » d'octobre 2022 à mai 2023

Le Maire de la Ville de Châteaubernard,

- Vu l'article L.2121-29 du CGCT, qui confère au conseil municipal la libre fixation des tarifs communaux ;
- Vu la délibération n°D2020_05_17 du conseil municipal de Châteaubernard donnant délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs et conditions applicables aux spectacles organisés par la collectivité ;
- Vu la décision n°DEC2021-25 constituant une régie de recettes et d'avances pour la billetterie d'entrées aux spectacles du Castel organisés par la municipalité ;
- Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs et conditions applicables pour « Les Lundis du Castel » programmés aux dates suivantes :

3 octobre 2022 à 19h	7 novembre 2022 à 19h
5 décembre 2022 à 19h	2 janvier 2023 à 19h
6 février 2023 à 19h	6 mars 2023 à 19h
3 avril 2023 à 19h	1 ^{er} mai 2023 à 9h30 et 16h

DECIDE

Article 1 : Le tarif est fixé à 10 € TTC (9,45 € HT) pour un lundi.

Article 2 : Passe pour tous les lundis du Castel au tarif de 50 € TTC (47,25 € HT).

Article 3 : Placement libre.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Châteaubernard, le 29 août 2022

Pour le Maire,
La Maire adjointe



Dominique PETIT